

Sexto 1 - Explorateur

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

Critères:

Développer une réflexion sur :

- ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto
- ce que cette formation va changer dans mes futures interventions
- ce à quoi je vais faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir

Badge attribué à: <u>Dominique Gazaille</u> **Date de la demande:** 2021-03-16 15:19:33

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto?

La méthode Sexto a été mise en place afin d'uniformiser les interventions, afin de protéger la confidentialité des jeunes impliqués, afin qu'aucun intervenant ne regarde les photos ou les vidéos de pornographie juvénile et pour que les interventions se déroulent plus rapidement. Je retiens également que tous les intervenants (intervenants scolaires, policiers) ont un rôle et que ce dernier est bien défini. Je trouve que grâce à la trousse Sexto, comme intervenante scolaire, je saurai où m'arrêter dans mon intervention afin de ne pas nuire à la suite des choses. Je retiens aussi, que si ce n'est pas un jeune de mon école qui vient me voir pour dénoncer une situation de pornographie juvénile, je ne peux intervenir en utilisant la trousse Sexto. Je devrai référer, par exemple, le parent au service de police et non prendre ne charge l'intervention puisqu'il s'agit d'une situation extérieure à l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions?

Je me sens déjà plus outillée et confiante. Je trouve que les étapes sont très bien expliquées et très claires ce qui fait en sorte que mes interventions seront faites de manière plus fluide. La formation Sexto me fait également réaliser que je dois prendre mon temps pour bien compléter chaque étape du guide afin de bien cerner si l'intention du jeune investigateur était impulsif ou malveillant car je sais que mon intervention ne sera pas tout à fait la même dans chacun des cas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes rencontres avec l'auteur du signalement et la victime, je ferai attention pour bien les rassurer et les soutenir. Je vais également faire attention de bien cerner l'intention de l'investigateur puisque je dois cesser mes interventions et mon entrevue avec ce dernier si jamais il s'agit d'un acte malveillant. Je ne voudrais pas nuire à l'enquête qui suivra.

Même si c'est quelque chose que je fais déjà lors de ces situations, je ferai tout de même attention pour ne jamais voir les photos ou les vidéos de pornographie juvénile. Je comprends très bien qu'il s'agirait d'une infraction criminelle si tel était le cas.